

COMPTE-RENDU BLOC GOUVERNANCE

Rencontre	9ème Rendez-vous des OBV
Date	26 février 2011
Endroit	Salle Saint-Castin B Manoir Saint-Castin
Heure	13h30
Animateur	Nicolas Hamelin

1. Ouverture de la rencontre

Monsieur Hamelin explique les thématiques qui seront abordés cet après-midi par monsieur Samson et qui suit logiquement les présentations de l'avant-midi.

2. Présentation de monsieur Rondeau

Une brève biographie de monsieur Samson est faite (voir notes Nicolas).

3. L'efficacité d'une bonne gouvernance

Il est difficile d'avoir une définition de ce qu'est la gouvernance, c'est une notion très flexible qui varie en fonction des secteurs d'activité. Une définition très large est présentée (voir Présentation PowerPoint: tout le système et les interrelations qui existent pour que la Corporation atteigne ses buts.

La gouvernance des OBV pourrait être très similaire d'un organisme à l'autre en présentant quelques différences en fonction des couleurs propres aux organisations.

Les assises des OBV sont présentées, art.14 (3) Loi sur les ressources en eau. Les CA des OBV s'apparentent plus au parlement qu'à un véritable conseil d'administration.

4. Rôle du conseil d'administration

- Responsabilité générale de l'organisation: fiduciaire (prudence (gestion du bien commun (mission inscrite dans la Loi) et diligence).
- Responsabilité active (et non passive!)
- Axé sur la mission et les valeurs de l'organisation

COMPTE-RENDU BLOC GOUVERNANCE

- Une rencontre avec le président pour expliquer la mission et les valeurs du conseil d'administration est une bonne façon d'initier les nouveaux administrateurs à la corporation.
- Orientation : un CA fait faire (il ne fait pas)
- Le premier gestionnaire de l'organisation est la direction qui dit préparer des documents d'orientation, de vision.
- Le rôle du président est aussi de trouver le consensus parmi ses membres en influençant positivement les administrateurs.
- Le processus de planification stratégique
 - La vision 3-5 ans
 - Ou encore, à tous les ans, suite à un suivi
- Le conseil d'administration **prend acte** du plan d'action déposé par le directeur général. Il ne l'adopte pas.
- Définition des risques et gestion de ceux-ci (fait partie de la planification des bonnes organisations): opérationnels, stratégiques, liquidités, RH (CA, staff (gestion des talents précieux, le rendre heureux et le mobiliser), image, etc. Déterminer ce qui doit être fait pour diminuer les risques. Voir les probabilités vs le risque.
- 20 facteurs qui mobilisent la permanence:
 - Salaire (si ce sent bien rémunérer et que le salaire n'est plus un problème)
 - Reconnaissance (heureux dans le travail): encouragements et mises au point
- Les politiques de ressources humaines dans les organisations est une bonne gouvernance: salaire, rémunération boni, reconnaissances, etc.
- Nomme, forme, surveille de DG (et les autres membres de la direction). Le CA prend acte des nouveaux employés.
- Le CA adopte la structure de l'organisation.
- S'assurer que le DG est mobilisé, a les outils pour travailler et est encadré (par des attentes signifiées).
- Le président doit présider les CA et non pas la direction.
- Il est possible pour un CA de faire des huis clos, donc sans la présence du dg.
- Les attentes du dg et des administrateurs doivent être clairement signifiées (formations, etc.).
- S'interroger sur son efficacité (par formulaire neutre, avec des chiffres)

COMPTE-RENDU BLOC GOUVERNANCE

6. L'indépendance des conseils d'administration

- Il ne doit pas avoir d'employés au sein des conseil d'administration afin d'éviter la distorsion. Il ne doit pas avoir de relation importante, directe ou indirecte.
- Le président doit être indépendant.
- Les comptes de dépenses peuvent être autorisés par le secrétaire-trésorier plutôt que par la direction pour éviter les biais.
- Les administrateurs doivent être compétents et expérimentés avec des compétences diversifiées. Aller rencontrer le préfet, avant les élection de l'OBV, pour dire au préfet quel maire serait intéressant de déléguer.
- Le conseil d'administration devrait sortir le parlement: faire la gestion et la table de concertation être traitée à part.

7. Qualités d'un bon administrateur

- Intégrité
- Courage lié à l'authenticité
- Contributeur (et pas woéreux) pour l'organisation OBV et non pas l'organisme d'origine
- Bon jugement
- Perspective
- Volonté et capacité d'apprendre
- Capacité de s'exprimer correctement (livre sur les communications en CA: aller voir sur le site collège d'administrateur de société)

8. Rôle du gestionnaire

- Exécution : le gestionnaire fait et exerce un leadership
- Culture de l'intégrité de la mission, dans le respect des valeurs de l'organisation
- Il propose aux administrateurs et reçoit les orientations acceptées
- Orientations par le CA, exécution par la direction

9. Code d'éthique et déontologie

- Ethique : donne les principes
- Déontologie : Ne pas
- Politiques nécessaires aux organisations
 - Politique de prise de position
 - Politique de ressources humaines
 - Règlement de régie interne

COMPTE-RENDU BLOC GOUVERNANCE

- Rappel des rôles et responsabilités
- Code de déontologie
 - Comment gérer les dénonciations
- Politique d'évaluation

9. Les pièges

- Le CA et le gestionnaire ne respectent pas leurs rôles.
- Le président ne gère pas le temps et n'optimise pas le travail du CA (avant les rencontres : exutoire pour vider le trop plein de façon informelle).
- Faire des réunions alors qu'il n'y a pas de décision à prendre.
- Faire une synthèse des documents (alors que les administrateurs n'ont pas lu leur documentation).
- Les sujets les plus importants doivent être traités en priorité.
- Un CA obnubilé par la compétence des gestionnaires
- Les problèmes de déontologie
- Le contrôle de l'information par les gestionnaires (l'information doit être juste, pas trop et juste assez !)
- La mobilisation amoindrie du CA, discussion de fond
- L'absence de confidentialité
- L'absence de comité (la Loi suggère : RH et de gouvernance, éthique, vérification)

Questions:

- Y a-t-il un problème à ce que les administrateurs soient rémunérés par l'organisme duquel il proviennent alors qu'ils siègent au sein de l'organisation ? Oui, c'est un problème d'éthique. La personne n'a pas le choix d'agir pour le bien commun, la mission de l'OBV, mais il est difficile de dissocier leur rôle d'administrateur vs l'organisme d'origine.

6. Les trucs

- Ordre du jour approprié
- Ouverture
- Orientations
- Décisions
- Informations
- Varia (informer au moins 48 heures à l'avance, sans résolution)
- Préparation adéquate de la réunion du CA

COMPTE-RENDU BLOC GOUVERNANCE

- Des tours de table pour les cas qui nécessitent la mobilisation
- L'évaluation des membres du CA
- Le huis clos
- La formation
- Le partage sur les valeurs de l'organisation
- Les documents de prises de décisions de 2-3 pages

Mot de fermeture.

Rédigé par Marie-Claude Leclerc

Directrice générale

25 février 2011